Département du Rhône

Arrondissement de Villefranche-sur-Saône

COMMUNE de CHAMELET

Envoyé en préfecture le 05/03/2016 2016-02-02
Reçu en préfecture le 07/03/2016
Affiché le
ID : 069-216900399-20160302-2016_02_02-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2016

Date de convocation et d'affichage : 24/02/2016
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13
Président : Mme Ariane BOUVIER, Maire
Secrétaire élu : André CLEMENT
Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Alain BARRÉ, Bernard BATAILLE, Sabrina BENETEAU, Pierre CALA, Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, Henri PINATEL, André RAGINEL

OBJET : PROJET DE CARRIERE VICAT

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le 3 février 2016 à Tarare avec M. PEYLACHON, conseiller départemental, Mme GALILEI, Maire de Saint Just d'Avray et deux adjoints, M. BONNET, Maire de Chambost Allières et un adjoint, et la société VICAT. Le projet est semblable à celui présenté en 2013, et consiste à :
- l'achat de 25 ha de terrain appartenant au département et géré par l'ONF, situé sur la commune de Chambost Allières en forêt départementale de Pully ;
- la création d'une carrière de tufs rhyolitiques avec production de 500 000 T de granulats par an (carrière en dent creuse) ;
- l'extraction (un tir de mine par semaine) puis le concassage et le criblage.

8 ou 9 personnes seront affectées au site, sans création d'emploi puisque ces personnes proviendraient du site fermé de Jassans.
Le transport des granulats se ferait principalement par la route avec 35 000 camions de 35 T par an, et un camion toutes les 3 minutes, voire moins. Sinon, il pourrait avoir lieu par rail avec un tapis qui traverserait la vallée.
Les recettes fiscales attendues seraient de 180 000 € par an dont 60 % pour la COR et 20 000 € par an pour les communes riveraines.
Les points d'impacts sur la vallée seraient :
- une destruction du site, le visuel étant caché dans le vallon de Pully, et visible à la sortie au droit et au-dessus de la route de la Vallée ;
- les nuisances sonores : entre Lamure et Chamelet, il est prévu une augmentation du trafic de poids lourds de 108 %, avec pour conséquences un encombrement de la Vallée d'Azergues et une augmentation des risques d'accidents, et également les tirs de mines hebdomadaires ;
- une pollution de l'eau et de l'air ;
- une dégradation du patrimoine routier ;
- la perte d'attrait de la Vallée et du Beaujolais ;
- une désertification, les populations ne souhaiteront effectivement plus s'installer dans nos communes.

Le Conseil départemental prend conseil auprès des communes attenantes et a précisé que si les instances concernées étaient opposées au projet, la vente du terrain à la société VICAT n'aurait pas lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de s'opposer au projet ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer le Président du conseil départemental.

Adopté à l'unanimité

———o0o———

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le maire, Ariane BOUVIER